

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE VERTE**

Envoyé en préfecture le 08/07/2026

Reçu en préfecture le 08/07/2026

Publié le 08/07/2026

ID : 074-247400047-20260706-202607\_08-DE



**SEANCE DU 06 JUILLET 2026**

**Nombre de membres en exercice : 24**

**Nombre de membres présents : 18**

**Date de la convocation : 30 juin 2026**

**Présents :** HAMONEAU Virginie - MOUCHET Jérémy – CHARDON Patrick- DUBOIS Anne- Gaëlle DELAVOET Jean Pierre – VIGUIER Matthieu - CARRIER Marianne - VAUDAUX Séverine LETONDAL Vincent - VAUDAUX Célia – MEYNET Thibaud - GREGIS GUEDRON Pauline VANDERMARLIERE Gilles - DUFOURD Pierrick - Frédéric GUIBERTI - Patrick SAILLET - Laurent DETRAZ – Emmanuel BOGILLOT.

**Absents excusés :** NOVEL VERDAN Julie - VANDENBOSSCHE Clémentine - BOSSON Hervé - Claudie NICAISE - ROSAY Mireille - DESBIOLLES Laurent.

**Absent : /**

**Pouvoirs :**

- Julie NOVEL VERDAN donne pouvoir à Patrick SAILLET.
- Hervé BOSSON donne pouvoir à Laurent DETRAZ.
- Claudie NICAISE donne pouvoir à Virginie HAMONEAU.
- Laurent DESBIOLLES donne pouvoir à Séverine VAUDAUX.
- Mireille ROSAY donne pouvoir à Pierrick DUFOURD.

**Secrétaire de séance :** Laurent DETRAZ

N°202607\_08

**OBJET :** Continuité du service de collecte des textiles, linge de maison et chaussures

M. le Président rappelle que la Communauté de communes a conclu une convention avec l'association Le Relais Bourgogne afin d'assurer la collecte des textiles, linge de maison et chaussures (TLC) au moyen de bornes implantées sur le territoire de la CCVV.

La Communauté de communes a été informée, par des retours terrains, de la décision de l'opérateur d'interrompre ses collectes sur certains secteurs, parmi lesquels figure le territoire de la Vallée Verte. À ce jour, aucune notification officielle de cette décision n'a été transmise par courrier ou par voie électronique.

Cette situation est susceptible d'entraîner une interruption de la collecte et une saturation rapide des bornes concernées. Afin de limiter autant que possible la durée de cette interruption, il convient d'engager sans délai une consultation auprès d'autres opérateurs susceptibles d'assurer la reprise de ce service.

Dans l'attente de la reprise effective des collectes, une communication sera diffusée auprès des habitants afin de les inviter, dans la mesure du possible, à conserver temporairement leurs textiles à domicile et à ne pas les déposer dans les conteneurs multi jaune, au risque de bloquer le fonctionnement des chaînes de tri qui tolèrent très mal ce genre d'indésirables. Les usagers seront également invités à privilégier les dons auprès des associations locales et, en dernier recours, à orienter les textiles vers la filière d'incinération en déchèterie.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'autoriser M. le Président à consulter tout opérateur susceptible d'assurer la collecte des textiles, linge de maison et chaussures sur le territoire communautaire,
- d'autoriser M. le Président à retenir l'offre économiquement la plus avantageuse, dans le respect des règles de la commande publique,
- d'autoriser M. le Président à signer, notifier et exécuter toute convention ou tout marché nécessaire à la continuité de la collecte, ainsi que tout document afférent, dans la limite des crédits inscrits au budget.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré :

POUR : 23 ( dont 6 procurations)

CONTRE: /

ABSTENTION : /

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les contrats, et les documents administratifs, techniques ou financiers, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme,


Le Secrétaire de séance

Laurent **DETRAZ**

A large, stylized blue ink signature of Laurent Detraz, written in a cursive script.

Le Président

Patrick **CHARDON**

A blue ink signature of Patrick Chardon, written in a cursive script.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE**

Envoyé en préfecture le 08/07/2026

Reçu en préfecture le 08/07/2026

Publié le 08/07/2026

ID : 074-247400047-20260706-202607\_01-DE



**SEANCE DU 06 JUILLET 2026**

**Nombre de membres en exercice : 24**

**Nombre de membres présents : 18**

**Date de la convocation : 30 juin 2026**

**Présents :** HAMONEAU Virginie - MOUCHET Jérémy – CHARDON Patrick- DUBOIS Anne- Gaëlle DELAVOET Jean Pierre – VIGUIER Matthieu - CARRIER Marianne - VAUDAUX Séverine LETONDAL Vincent - VAUDAUX Célia – MEYNET Thibaud - GREGIS GUEDRON Pauline VANDERMARLIERE Gilles - DUFOURD Pierrick - Frédéric GUIBERTI - Patrick SAILLET - Laurent DETRAZ – Emmanuel BOGILLOT.

**Absents excusés :** NOVEL VERDAN Julie - VANDENBOSSCHE Clémentine - BOSSON Hervé - Claudie NICAISE - ROSAY Mireille - DESBIOLLES Laurent.

**Absent : /**

**Pouvoirs :**

- Julie NOVEL VERDAN donne pouvoir à Patrick SAILLET.
- Hervé BOSSON donne pouvoir à Laurent DETRAZ.
- Claudie NICAISE donne pouvoir à Virginie HAMONEAU.
- Laurent DESBIOLLES donne pouvoir à Séverine VAUDAUX.
- Mireille ROSAY donne pouvoir à Pierrick DUFOURD.

**Secrétaire de séance :** Laurent DETRAZ

N°202607\_01

**Objet :** Adhésion à un groupement de commandes coordonné par le CAUE en vue de la passation d'un accord-cadre à procédure adaptée relatif à des prestations de conseil architectural, urbain et paysager – Approbation de la convention constitutive et autorisation de signature

**Le conseil communautaire**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le Code de la Commande Publique et notamment son article L2113-7,

**Vu** le projet de convention constitutive de groupement de commandes relative au service de conseil architectural, urbain et paysager

**Considérant** que le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) propose de constituer un groupement de commandes afin de mutualiser la passation d'un accord-cadre portant sur des prestations intellectuelles de conseil architectural, urbain et paysager en vue d'apporter un conseil gratuit aux porteurs de projet,

**Considérant** que le CAUE assurera les fonctions de coordonnateur du groupement de commandes et sera chargé, à ce titre, de l'organisation et de la conduite de la procédure de passation de l'accord-cadre, conformément aux dispositions de la convention constitutive,

**Considérant** que la communauté de communes de la Vallée Verte d'assurera l'exécution des prestations la concernant et assurera notamment, la mise à disposition d'un lieu permettant la tenue des permanences de l'architecte-conseil intervenant sur son territoire, l'organisation et la gestion de la prise de rendez-vous des porteurs de projet avec l'architecte-conseil et l'émission des bons de commande nécessaires à l'exécution des prestations relevant de ses besoins,

**Considérant** que l'accord-cadre sera conclu pour une durée d'un an à compter de sa notification et pourra être reconduit tacitement trois fois, sans que sa durée totale n'excède quatre ans,

**Considérant** que le montant maximal annuel des prestations susceptibles d'être commandées est fixé à 7 000 € HT, dont une participation financière du CAUE à hauteur de 3 000 € HT maximum par an, le solde étant pris en charge par la Communauté de commune de la Vallée Verte conformément aux modalités prévues par la convention et les documents contractuels,

**Considérant** que les permanences d'un architecte-conseil constituent un service gratuit d'information et d'accompagnement des particuliers, contribuant à l'amélioration de la qualité architecturale, paysagère et environnementale des projets de construction, de rénovation ou d'aménagement sur le territoire communautaire,

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide :**

POUR : 23 ( dont 6 procurations)

CONTRE: /

ABSTENTION : /

**Article 1er :** D'approuver l'adhésion de la Communauté de commune de la Vallée Verte au groupement de commandes coordonné par le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) pour la passation d'un accord-cadre de prestations de conseil architectural.

**Article 2 :** D'approuver les termes de la convention constitutive du groupement de commandes annexée à la présente délibération.

**Article 3 :** De prendre acte que le CAUE est désigné coordonnateur du groupement de commandes. A ce titre, il assurera la préparation, l'organisation et la conduite de la procédure de passation de l'accord-cadre dans les conditions prévues par la convention. Il est l'habilité à attribuer, signer et notifier les marchés publics, selon les modalités fixées dans cette convention.

**Article 4 :** D'autoriser le Président à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

**Article 5 :** De prendre acte que l'accord-cadre sera conclu pour une durée d'un an, renouvelable trois fois par tacite reconduction, sans que sa durée totale ne puisse excéder quatre ans.

- Article 6** : De s'engager, dans le cadre de l'exécution de l'accord-cadre, à :
- mettre à disposition un lieu adapté à l'organisation des permanences de l'architecte-conseil ;
  - assurer la prise de rendez-vous avec l'architecte-conseil désigné pour intervenir sur le territoire communautaire ;
  - émettre les bons de commande correspondant aux prestations

**Article 7** : De prendre acte que le montant maximal annuel des prestations pouvant être commandées par la Communauté de communes de la Vallée Verte est fixé à 7 000 € HT, dont 3 000 € HT seront financés par le CAUE, le reliquat étant supporté par la collectivité.

**Article 8** : Les crédits nécessaires à l'exécution de l'accord-cadre seront inscrits chaque année au budget communautaire.

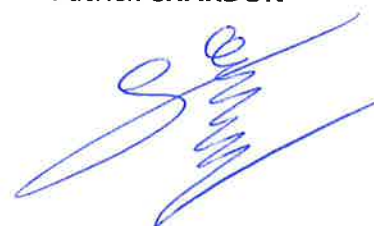
Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures

Le Secrétaire de séance  
Laurent **DETRAZ**



Pour copie conforme,

Le Président  
Patrick **CHARDON**



Envoyé en préfecture le 08/07/2026

Reçu en préfecture le 08/07/2026

Publié le 08/07/2026



ID : 074-247400047-20260706-202607\_01-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE VERTE**

**SEANCE DU 06 JUILLET 2026**

**Nombre de membres en exercice : 24**

**Nombre de membres présents : 18**

**Date de la convocation : 30 juin 2026**

**Présents :** HAMONEAU Virginie - MOUCHET Jérémy – CHARDON Patrick- DUBOIS Anne- Gaëlle DELAVOET Jean Pierre – VIGUIER Matthieu - CARRIER Marianne - VAUDAUX Séverine LETONDAL Vincent - VAUDAUX Célia – MEYNET Thibaud - GREGIS GUEDRON Pauline VANDERMARLIERE Gilles - DUFOURD Pierrick - Frédéric GUIBERTI - Patrick SAILLET - Laurent DETRAZ – Emmanuel BOGILLOT.

**Absents excusés :** NOVEL VERDAN Julie - VANDENBOSSCHE Clémentine - BOSSON Hervé - Claudie NICAISE - ROSAY Mireille - DESBIOLLES Laurent.

**Absent : /**

**Pouvoirs :**

- Julie NOVEL VERDAN donne pouvoir à Patrick SAILLET.
- Hervé BOSSON donne pouvoir à Laurent DETRAZ.
- Claudie NICAISE donne pouvoir à Virginie HAMONEAU.
- Laurent DESBIOLLES donne pouvoir à Séverine VAUDAUX.
- Mireille ROSAY donne pouvoir à Pierrick DUFOURD.

**Secrétaire de séance :** Laurent DETRAZ

N°202607\_06

**OBJET :** Annualisation du temps de travail des ATSEM : modification de la durée de service de 11 emplois d'ATSEM à temps non complet

Sur rapport de Monsieur le Président,

**Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 34 et 97,

**Vu** le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant disposition statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,

**Vu** le tableau des effectifs des emplois,

**Considérant** la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail de 11 postes d'ATSEM, emplois permanents à temps non complet à 32.53/35ème. En effet le calendrier des jours fériés variant chaque année, le planning de travail peut être modifié de quelques heures.

**Article 1er :**

De porter, à compter du 01/09/2026, de 32.40/35ème heures actuelles à 32.53/35ème heures le temps hebdomadaire moyen de travail de 11 emplois d'ATSEM.

**Article 2 :**

D'inscrire au budget les crédits correspondants

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

POUR : 23 ( dont 6 procurations)

CONTRE: /

ABSTENTION : /

- **VALIDE** ces modifications de la durée du service
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les contrats, arrêtés et les documents administratifs, techniques ou financiers, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme,

Le Secrétaire de séance

Laurent **DETRAZ**



Le Président

Patrick **CHARDON**



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VAL**

Envoyé en préfecture le 08/07/2026

Reçu en préfecture le 08/07/2026

Publié le 08/07/2026

ID : 074-247400047-20260706-202607\_09-DE



**SEANCE DU 06 JUILLET 2026**

**Nombre de membres en exercice : 24**

**Nombre de membres présents : 18**

**Date de la convocation : 30 juin 2026**

**Présents :** HAMONEAU Virginie - MOUCHET Jérémy – CHARDON Patrick- DUBOIS Anne- Gaëlle DELAVOET Jean Pierre – VIGUIER Matthieu - CARRIER Marianne - VAUDAUX Séverine LETONDAL Vincent - VAUDAUX Célia – MEYNET Thibaud - GREGIS GUEDRON Pauline VANDERMARLIERE Gilles - DUFOURD Pierrick - Frédéric GUIBERTI - Patrick SAILLET - Laurent DETRAZ – Emmanuel BOGILLOT.

**Absents excusés :** NOVEL VERDAN Julie - VANDENBOSSCHE Clémentine - BOSSON Hervé - Claudie NICAISE - ROSAY Mireille - DESBIOLLES Laurent.

**Absent : /**

**Pouvoirs :**

- Julie NOVEL VERDAN donne pouvoir à Patrick SAILLET.
- Hervé BOSSON donne pouvoir à Laurent DETRAZ.
- Claudie NICAISE donne pouvoir à Virginie HAMONEAU.
- Laurent DESBIOLLES donne pouvoir à Séverine VAUDAUX.
- Mireille ROSAY donne pouvoir à Pierrick DUFOURD.

**Secrétaire de séance :** Laurent DETRAZ

N°202607\_09

**OBJET :** Projet de réaménagement de l'espace sportif polyvalent - Demande de subvention au titre du FDIS 2026 – 54e tranche

M. le Président rappelle que la Communauté de communes porte un projet de réaménagement de l'espace sportif polyvalent, dont le coût prévisionnel global s'élève à 5 817 012 € toutes dépenses confondues.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération, intégrant les subventions notifiées, sollicitées ou envisagées, est le suivant :

Financier	Dispositif	Situation	Montant	Pourcentage
Département de la Haute-Savoie	Plan Ruralité	Notifié	1 000 000 €	17,19 %
Département de la Haute-Savoie	FDIS 2024 – 52e tranche	Notifié	500 000 €	8,60 %
Département de la Haute-Savoie	FDIS 2025 – 53e tranche	Notifié	500 000 €	8,60 %
État	DETR 2026	En cours d'instruction	400 000 €	6,88 %
Département de la Haute-Savoie	FDIS 2026 – 54e tranche	Objet de la présente délibération	1 000 000 €	17,19 %
Département de la Haute-Savoie	FDIS 2027 – 55e tranche	Demande envisagée en 2027	1 000 000 €	17,19 %
<b>Total des subventions</b>			<b>4 400 000 €</b>	<b>75,64 %</b>
<b>Autofinancement prévisionnel de la Communauté de communes</b>			<b>1 417 012 €</b>	<b>24,36 %</b>
<b>Total de l'opération</b>			<b>5 817 012 €</b>	<b>100,00 %</b>

Dans la continuité de ce plan de financement, il est proposé de solliciter auprès du Département de la Haute-Savoie une subvention de 1 000 000 € au titre du FDIS 2026 – 54e tranche. Il faudra solliciter la dernière tranche FDIS 2027 l'année prochaine pour clore le plan de financement.

Il est proposé au Conseil communautaire d'autoriser M. le Président à solliciter cette subvention et à signer tout document nécessaire à l'instruction de la demande.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré :

POUR : 23 ( dont 6 procurations)

CONTRE: /

ABSTENTION : /

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les contrats, et les documents administratifs, techniques ou financiers, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Le Secrétaire de séance

Laurent **DETRAZ**

Pour copie conforme,

Le Président

Patrick **CHARDON**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VAL**

Envoyé en préfecture le 08/07/2026

Reçu en préfecture le 08/07/2026

Publié le 08/07/2026

ID : 074-247400047-20260706-202607\_03-DE



**SEANCE DU 06 JUILLET 2026**

**Nombre de membres en exercice : 24**

**Nombre de membres présents : 18**

**Date de la convocation : 30 juin 2026**

**Présents :** HAMONEAU Virginie - MOUCHET Jérémy – CHARDON Patrick- DUBOIS Anne- Gaëlle DELAVOET Jean Pierre – VIGUIER Matthieu - CARRIER Marianne - VAUDAUX Séverine LETONDAL Vincent - VAUDAUX Célia – MEYNET Thibaud - GREGIS GUEDRON Pauline VANDERMARLIERE Gilles - DUFOURD Pierrick - Frédéric GUIBERTI - Patrick SAILLET - Laurent DETRAZ – Emmanuel BOGILLOT.

**Absents excusés :** NOVEL VERDAN Julie - VANDENBOSSCHE Clémentine - BOSSON Hervé - Claudie NICAISE - ROSAY Mireille - DESBIOLLES Laurent.

**Absent : /**

**Pouvoirs :**

- Julie NOVEL VERDAN donne pouvoir à Patrick SAILLET.
- Hervé BOSSON donne pouvoir à Laurent DETRAZ.
- Claudie NICAISE donne pouvoir à Virginie HAMONEAU.
- Laurent DESBIOLLES donne pouvoir à Séverine VAUDAUX.
- Mireille ROSAY donne pouvoir à Pierrick DUFOURD.

**Secrétaire de séance :** Laurent DETRAZ

N°202607\_03

**OBJET :** Désignation de représentants au Groupement d'Intérêt Public RGD SAVOIE MONT BLANC.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L2121-29,

Vu la convention constitutive du groupement d'intérêt public RGD SAVOIE MONT BLANC du 14 octobre 2025 et son règlement intérieur et financier

Le Conseil Communautaire après avoir voté et délibéré,

POUR : 23 ( dont 6 procurations)

CONTRE:/

ABSTENTION : /

DESIGNE :

- Monsieur LETONDAL Vincent , comme représentant titulaire au groupement d'intérêt public « RGD SAVOIE MONT BLANC »,
- Monsieur MOUCHET Jérémy comme représentant suppléant au groupement d'intérêt public « RGD SAVOIE MONT BLANC »,

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures

Envoyé en préfecture le 08/07/2026  
Reçu en préfecture le 08/07/2026  
Publié le 08/07/2026  
ID : 074-247400047-20260706-202607\_03-DE



Pour copie conforme,

Le Secrétaire de séance  
Laurent **DETRAZ**

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Detraz', with a large, sweeping flourish at the end.

Le Président  
Patrick **CHARDON**

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Chardon', with a large, sweeping flourish at the end.

Envoyé en préfecture le 08/07/2026  
Reçu en préfecture le 08/07/2026  
Publié le 08/07/2026  
ID : 074-247400047-20260706-202607\_07-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE VERTE**

**SEANCE DU 06 JUILLET 2026**

**Nombre de membres en exercice : 24**

**Nombre de membres présents : 18**

**Date de la convocation : 30 juin 2026**

**Présents :** HAMONEAU Virginie - MOUCHET Jérémy – CHARDON Patrick- DUBOIS Anne- Gaëlle DELAVOET Jean Pierre – VIGUIER Matthieu - CARRIER Marianne - VAUDAUX Séverine LETONDAL Vincent - VAUDAUX Célia – MEYNET Thibaud - GREGIS GUEDRON Pauline VANDERMARLIERE Gilles - DUFOURD Pierrick - Frédéric GUIBERTI - Patrick SAILLET - Laurent DETRAZ – Emmanuel BOGILLOT.

**Absents excusés :** NOVEL VERDAN Julie - VANDENBOSSCHE Clémentine - BOSSON Hervé - Claudie NICAISE - ROSAY Mireille - DESBIOLLES Laurent.

**Absent : /**

**Pouvoirs :**

- Julie NOVEL VERDAN donne pouvoir à Patrick SAILLET.
- Hervé BOSSON donne pouvoir à Laurent DETRAZ.
- Claudie NICAISE donne pouvoir à Virginie HAMONEAU.
- Laurent DESBIOLLES donne pouvoir à Séverine VAUDAUX.
- Mireille ROSAY donne pouvoir à Pierrick DUFOURD.

**Secrétaire de séance :** Laurent DETRAZ

N°202607\_07

**OBJET :** Lancement d'une consultation pour des prestations de pose de balisage sur les sentiers communautaires.

M. le Président indique que la mise en œuvre du Schéma directeur de la randonnée se traduit par un programme pluriannuel d'investissement visant notamment à améliorer, harmoniser et pérenniser le balisage des sentiers communautaires.

Une première tranche de travaux de balisage a déjà été réalisée sur les secteurs du Forchat, des Crêtes d'Hirmentaz et de la Pointe de Miribel.

Plusieurs plans de balisage ont par ailleurs été finalisés ces dernières semaines, permettant d'engager de nouvelles interventions sur le réseau de sentiers : Alpages d'Hirmentaz, Mise à jour Descente de la Menoge, secteur de l'Herpettaz, etc.

Il convient désormais de confier à un prestataire la réalisation des opérations de pose.

Afin de permettre la mise en œuvre de cette nouvelle tranche de balisage dans les meilleurs délais, M. le Président propose de lancer une consultation pour la passation d'un marché de prestations de services.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'autoriser M. le Président à lancer et conduire la procédure de consultation relative aux prestations de pose de balisage sur les sentiers communautaires,
- d'autoriser M. le Président à engager, le cas échéant, une phase de négociation avec

- les candidats retenus,
- d'autoriser M. le Président à retenir l'offre économiquement la plus intéressante au regard des critères définis dans les documents de la consultation,
  - d'autoriser M. le Président à signer, notifier et exécuter le marché correspondant, ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre, dans la limite des crédits inscrits au budget.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, :

POUR : 23 ( dont 6 procurations)

CONTRE: /

ABSTENTION : /

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les contrats, et les documents administratifs, techniques ou financiers, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme,

Le Secrétaire de séance

Laurent **DETRAZ**




Le Président

Patrick **CHARDON**



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VAL**

Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le 08/07/2026
ID : 074-247400047-20260706-202607_05-DE



**SEANCE DU 06 JUILLET 2026**

**Nombre de membres en exercice : 24**

**Nombre de membres présents : 18**

**Date de la convocation : 30 juin 2026**

**Présents :** HAMONEAU Virginie - MOUCHET Jérémy – CHARDON Patrick- DUBOIS Anne- Gaëlle DELAVOET Jean Pierre – VIGUIER Matthieu - CARRIER Marianne - VAUDAUX Séverine LETONDAL Vincent - VAUDAUX Célia – MEYNET Thibaud - GREGIS GUEDRON Pauline VANDERMARLIERE Gilles - DUFOURD Pierrick - Frédéric GUIBERTI - Patrick SAILLET - Laurent DETRAZ – Emmanuel BOGILLOT.

**Absents excusés :** NOVEL VERDAN Julie - VANDENBOSSCHE Clémentine - BOSSON Hervé - Claudie NICAISE - ROSAY Mireille - DESBIOLLES Laurent.

**Absent : /**

**Pouvoirs :**

- Julie NOVEL VERDAN donne pouvoir à Patrick SAILLET.
- Hervé BOSSON donne pouvoir à Laurent DETRAZ.
- Claudie NICAISE donne pouvoir à Virginie HAMONEAU.
- Laurent DESBIOLLES donne pouvoir à Séverine VAUDAUX.
- Mireille ROSAY donne pouvoir à Pierrick DUFOURD.

**Secrétaire de séance :** Laurent DETRAZ

N°202607\_05

**OBJET :** Retrait de la délibération n°202604\_32 du 20 avril 2026 et nouvelle élection des membres de la Commission de Délégation de Service Public (CDSP)

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1411-5 et L.2121-21,

**Vu** la délibération n°202604\_32 du 20 avril 2026 portant élection des membres de la Commission de Délégation de Service Public,

**Vu** le courrier de Madame la Préfète de la Haute-Savoie en date du 12 juin 2026 exerçant un recours gracieux contre cette délibération,

**Considérant que** le recours gracieux relève plusieurs irrégularités de nature à affecter la régularité de la composition de la Commission de Délégation de Service Public,

**Considérant qu'il** convient, afin de sécuriser juridiquement la composition de cette commission, de retirer la délibération n°202604\_32 du 20 avril 2026 et de procéder à une nouvelle élection de ses membres,

Monsieur le Président rappelle que, conformément à l'article L.1411-5 du Code général des collectivités territoriales, la Commission de Délégation de Service Public est composée :

- du Président de l'établissement public ou de son représentant de droit.
- de cinq membres titulaires élus par l'assemblée délibérante,
- de cinq membres suppléants élus selon les mêmes modalités.

Il précise que le Président siège de droit et ne fait donc pas l'objet d'une élection.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- de retirer la délibération n°202604\_32 du 20 avril 2026,
- de procéder à l'élection des cinq membres titulaires et des cinq membres suppléants de la Commission de Délégation de Service Public.

Il est ensuite procédé à l'élection conformément aux dispositions de l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales.

Résultat de l'élection :

Président de droit :

Monsieur le Président de la Communauté de communes Patrick CHARDON.

**Membres titulaires :**

- Célia VAUDAUX
- Laurent DETRAZ
- Vincent LETONDAL
- Séverine VAUDAUX
- Patrick SAILLET

**Membres suppléants :**

- Laurent DESBIOLLES
- Pierrick DUFOURD
- Julie NOVEL VERDAN
- Emmanuel BOGILLOT
- Gilles VANDERMALIERE

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

POUR : 23 ( dont 6 procurations)

CONTRE: /

ABSTENTION : /

- de retirer la délibération n°202604\_32 du 20 avril 2026 relative à l'élection des membres de la Commission de Délégation de Service Public,
- d'élire les cinq membres titulaires et les cinq membres suppléants de la Commission de Délégation de Service Public tels qu'indiqués ci-dessus,
- de préciser que Monsieur le Président siège de droit en qualité de Président de la Commission de Délégation de Service Public ,
- d'autoriser Monsieur le Président à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures

Le Secrétaire de séance  
Laurent **DETRAZ**

Pour copie conforme,

Le Président  
Patrick **CHARDON**



Envoyé en préfecture le 08/07/2026

Reçu en préfecture le 08/07/2026

Publié le 08/07/2026



ID : 074-247400047-20260706-202607\_05-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VAL

Envoyé en préfecture le 08/07/2026

Reçu en préfecture le 08/07/2026

Publié le 08/07/2026

ID : 074-247400047-20260706-202607\_04-DE



SEANCE DU 06 JUILLET 2026

**Nombre de membres en exercice : 24**

**Nombre de membres présents : 18**

**Date de la convocation : 30 juin 2026**

**Présents :** HAMONEAU Virginie - MOUCHET Jérémy – CHARDON Patrick- DUBOIS Anne- Gaëlle DELAVOET Jean Pierre – VIGUIER Matthieu - CARRIER Marianne - VAUDAUX Séverine LETONDAL Vincent - VAUDAUX Célia – MEYNET Thibaud - GREGIS GUEDRON Pauline VANDERMARLIERE Gilles - DUFOURD Pierrick - Frédéric GUIBERTI - Patrick SAILLET - Laurent DETRAZ – Emmanuel BOGILLOT.

**Absents excusés :** NOVEL VERDAN Julie - VANDENBOSSCHE Clémentine - BOSSON Hervé - Claudie NICAISE - ROSAY Mireille - DESBIOLLES Laurent.

**Absent : /**

**Pouvoirs :**

- Julie NOVEL VERDAN donne pouvoir à Patrick SAILLET.
- Hervé BOSSON donne pouvoir à Laurent DETRAZ.
- Claudie NICAISE donne pouvoir à Virginie HAMONEAU.
- Laurent DESBIOLLES donne pouvoir à Séverine VAUDAUX.
- Mireille ROSAY donne pouvoir à Pierrick DUFOURD.

**Secrétaire de séance :** Laurent DETRAZ

N°202607\_04

**OBJET :** Retrait de la délibération n°202604\_33 du 20 avril 2026 et nouvelle élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1411-5 et L.2121-21,

**Vu** la délibération n°202604\_33 du 20 avril 2026 portant élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres,

**Vu** le courrier de Madame la Préfète de la Haute-Savoie en date du 12 juin 2026 exerçant un recours gracieux à l'encontre de cette délibération,

**Considérant que** le recours gracieux de Madame la Préfète relève plusieurs irrégularités de nature à fragiliser juridiquement la composition de la Commission d'Appel d'Offres,

**Considérant qu'il** convient, afin de sécuriser juridiquement les décisions de la Commission d'Appel d'Offres, de retirer la délibération n°202604\_32 du 20 avril 2026 et de procéder à une nouvelle élection de ses membres dans le respect des dispositions du Code général des collectivités territoriales ;

Monsieur le Président rappelle que, conformément aux dispositions de l'article L.1414-2 du Code général des collectivités territoriales, la Commission d'Appel d'Offres des établissements publics de coopération intercommunale est composée :

- du Président de l'établissement public, qui en est le président de droit,
- de cinq membres titulaires élus par l'assemblée délibérante en son sein,
- de cinq membres suppléants élus selon les mêmes modalités.

Il précise que le Président siège de droit au sein de la Commission et ne fait donc pas l'objet d'une élection.

Il est dès lors proposé au Conseil communautaire :

- de retirer la délibération n°202604\_33 du 20 avril 2026,
- de procéder à l'élection des cinq membres titulaires et des cinq membres suppléants de la Commission d'Appel d'Offres.

Il est ensuite procédé à l'élection conformément aux dispositions de l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales.

Résultat de l'élection :

Président de droit :

- Monsieur le Président de la Communauté de communes CHARDON Patrick

**Membres titulaires :**

- Julie NOVEL VERDAN
- Thibaud MEYNET
- Laurent DETRAZ
- Patrick SAILLET
- Laurent DESBIOLLES

**Membres suppléants :**

- Matthieu VIGUIER
- Frédéric GUIBERTI
- Emmanuel BOGILLOT
- Pierrick DUFOURD
- Vincent LETONDAL

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

POUR : 23 ( dont 6 procurations)

CONTRE: /

ABSTENTION : /

- de retirer la délibération n°202604\_33 du 20 avril 2026 relative à l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres,
- d'élire les cinq membres titulaires et les cinq membres suppléants de la Commission d'Appel d'Offres tels qu'indiqués ci-dessus,
- de préciser que Monsieur le Président siège de droit en qualité de Président de la Commission d'Appel d'Offres,
- d'autoriser Monsieur le Président à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.



Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures

Le Secrétaire de séance  
Laurent **DETRAZ**

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Detraz', written over a horizontal line.

Pour copie conforme,

Le Président  
Patrick **CHARDON**

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Patrick Chardon', written over a horizontal line.

Envoyé en préfecture le 08/07/2026

Reçu en préfecture le 08/07/2026

Publié le 08/07/2026



ID : 074-247400047-20260706-202607\_04-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VAL**

Envoyé en préfecture le 08/07/2026

Reçu en préfecture le 08/07/2026

Publié le 08/07/2026

ID : 074-247400047-20260706-202607\_10-DE



**SEANCE DU 06 JUILLET 2026**

**Nombre de membres en exercice : 24**

**Nombre de membres présents : 18**

**Date de la convocation : 30 juin 2026**

**Présents :** HAMONEAU Virginie - MOUCHET Jérémy – CHARDON Patrick- DUBOIS Anne- Gaëlle DELAVOET Jean Pierre – VIGUIER Matthieu - CARRIER Marianne - VAUDAUX Séverine LETONDAL Vincent - VAUDAUX Célia – MEYNET Thibaud - GREGIS GUEDRON Pauline VANDERMARLIERE Gilles - DUFOURD Pierrick - Frédéric GUIBERTI - Patrick SAILLET - Laurent DETRAZ – Emmanuel BOGILLOT.

**Absents excusés :** NOVEL VERDAN Julie - VANDENBOSSCHE Clémentine - BOSSON Hervé - Claudie NICAISE - ROSAY Mireille - DESBIOLLES Laurent.

**Absent : /**

**Pouvoirs :**

- Julie NOVEL VERDAN donne pouvoir à Patrick SAILLET.
- Hervé BOSSON donne pouvoir à Laurent DETRAZ.
- Claudie NICAISE donne pouvoir à Virginie HAMONEAU.
- Laurent DESBIOLLES donne pouvoir à Séverine VAUDAUX.
- Mireille ROSAY donne pouvoir à Pierrick DUFOURD.

**Secrétaire de séance :** Laurent DETRAZ

N°202607\_10

**OBJET :** Travail de la commission vie associative locale.

Monsieur le Président rappelle aux élus du Conseil Communautaire que la commission vie associative locale s'est réunie le 10 juin afin de se positionner sur les différentes demandes de subventions. Les élus de la commission proposent la répartition suivante :

Association	Montant retenu
Ski Club de la Vallée Verte (fonctionnement)	1 060 €
Ski Club de Bogève (fonctionnement)	860 €
Les Passeurs d'Art (fonctionnement)	5 880 €
Ski Club de Villard (fonctionnement)	1 110 €
Volley Club (fonctionnement)	500 €
Ski Club Bogève - Be for ski	1325 €
Festival Rock'n'Poche	7000 €
Ski club VV: La Nuit des hiboux	1850 €
Ski club VV: Saut à ski	1500 €
Vivre en Vallée Verte – Faites du Vélo	500 €
L'asso de Poche - Festival Montagne 2026	3000 €
Fête de la Musique de Bogève	1 500 €
Comité de foire LEU D'LA FERA	1 000 €
FSE Collège – Chorale	500 €
FSE Collège – création musicale	500 €
Comité des Fêtes d'Habère-Lullin	3 150 €
Souvenir Français (2 demandes)	1 000 € + 321,56 €
Nouvel Assaut	4500 €
Vallée Verte Créative	Non reconduite

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré :

POUR : 22 ( dont 6 procurations)

CONTRE: /

ABSTENTION : 1 ( Vincent LETONDAL car membre du Conseil d'administration de l'association Rock'n'Poche)

- **VALIDE** les propositions de la commission
- **AUTORISE** le Président à signer tous les mandats et documents qui interviendront.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Le Secrétaire de séance

Laurent **DETRAZ**



Pour copie conforme,

Le Président

Patrick **CHARDON**



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE VERTE

Envoyé en préfecture le 08/07/2026

Reçu en préfecture le 08/07/2026

Publié le 08/07/2026

ID : 074-247400047-20260706-202607\_02-DE



SEANCE DU 06 JUILLET 2026

**Nombre de membres en exercice : 24**

**Nombre de membres présents : 18**

**Date de la convocation : 30 juin 2026**

**Présents :** HAMONEAU Virginie - MOUCHET Jérémy – CHARDON Patrick- DUBOIS Anne- Gaëlle DELAVOET Jean Pierre – VIGUIER Matthieu - CARRIER Marianne - VAUDAUX Séverine LETONDAL Vincent - VAUDAUX Célia – MEYNET Thibaud - GREGIS GUEDRON Pauline VANDERMARLIERE Gilles - DUFOURD Pierrick - Frédéric GUIBERTI - Patrick SAILLET - Laurent DETRAZ – Emmanuel BOGILLOT.

**Absents excusés :** NOVEL VERDAN Julie - VANDENBOSSCHE Clémentine - BOSSON Hervé - Claudie NICAISE - ROSAY Mireille - DESBIOLLES Laurent.

**Absent : /**

**Pouvoirs :**

- Julie NOVEL VERDAN donne pouvoir à Patrick SAILLET.
- Hervé BOSSON donne pouvoir à Laurent DETRAZ.
- Claudie NICAISE donne pouvoir à Virginie HAMONEAU.
- Laurent DESBIOLLES donne pouvoir à Séverine VAUDAUX.
- Mireille ROSAY donne pouvoir à Pierrick DUFOURD.

**Secrétaire de séance :** Laurent DETRAZ

N°202607\_02

**OBJET :** Versement restes à recouvrer SRB

Monsieur le Président rappelle que lors du transfert de l'eau et de l'assainissement au SRB, il y avait 143 444.16€ à recouvrer.

Ainsi, les sommes de :

- 80 442.63€ en 2018
- 37 664.25€ en 2019,
- 5 735,98€ en 2020
- 697.56€ en 2021 et 2 696.84€ en 2023 ont pu être recouvrées par le trésor public et reversées au SRB conformément à la convention qui a été signée.

En 2024 et 2025 , la Communauté de Communes de la Vallée Verte a pu récupérer la somme de 408.06€ qui doit être reversée au SRB.

Monsieur le Président demande au Conseil Communautaire de bien vouloir autoriser le Président à transférer les 408.06€ au SRB.

Le Conseil Communautaire après avoir voté et délibéré,

POUR : 23 ( dont 6 procurations)

CONTRE: /

ABSTENTION : /

**VALIDE** le transfert des restes à recouvrer au SRB.

**AUTORISE** le président à signer tous les documents administratifs, contrats et mandats qui interviendront.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme,

Le Secrétaire de séance

Laurent **DETRAZ**



Le Président

Patrick **CHARDON**

